

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: ACTE MODIFICATIF 1 AU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE PETITE ENFANCE - ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES DÉCISION N° DM-24-076 EN DATE DU 13 MARS 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-485 en date du 02 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN, Adjointe au Maire ;

VU la décision n°DM- 23-221 du 24 mai 2023 de signer le contrat de prestation de service petite enfance analyse de pratiques professionnelles ;

CONSIDÉRANT la cessation d'activité de Madame Caetano chargée jusqu'alors de la supervision des lieux d'accueil enfants parents (LAEP);

CONSIDÉRANT l'offre de la psychologue, Madame Léa CHARTIER jugée comme économiquement la plus avantageuse ;

DÉCIDE

DE SIGNER avec la psychologue, Madame Léa CHARTIER, sise 19, rue de Mandres – 94520 PERIGNY-SUR-YERRES, l'acte modificatif 1 au contrat de prestation d'analyses de pratiques professionnelles.

L'avenant a pour but de rajouter la prestation de supervision LAEP au contrat de Madame Chartier qui ne concernait que la prestation d'analyse de pratiques professionnelles.

Le montant de la prestation de supervision LAEP est fixé à 2 400 euros HT pour 2024.

Le montant de la prestation d'analyse de pratiques professionnelles est fixé à 12 480 euros HT pour 2024.

Le montant total des prestations effectuées par Madame Léa CHARTIER, sur l'année 2024 s'élève à 14 880 euros.HT

L'avenant est conclu pour toute la durée de l'année civile 2024.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20240313-Imc1H11674H1-AR
Date de réception en Préfecture : 14/03/2024

Date de Publication : 14/03/2024

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance et des seniors,

Signé

Céline MARTIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20240313-Imc1H11674H1-AR Date de réception en Préfecture : 14/03/2024

Date de Publication : 14/03/2024